



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2021-135

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2021-11-23-00001 - Arrêté ARSBFC DCPT-2021-011-CTS58 modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé de la Nièvre en date du 23 novembre 2021 (6 pages) Page 4

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône /

BFC-2021-07-02-00008 - AR VALANT AUTORISATION D EXPLOITER AU GAEC DE LA VALLEE DE LA MOUTONNIERE à Aisey et Richecourt, Blondefontaine, Ormoy et Villars le Pautel (6 pages) Page 11

BFC-2021-06-22-00008 - AR VALANT AUTORISATION TACITE D EXPLOITER AU GAEC DE LA MONTOLLE à Percey le Grand (1 page) Page 18

BFC-2021-07-07-00008 - AR VALANT AUTORISATION TACITE D EXPLOITER à l'EARL A 269 à BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY (2 pages) Page 20

BFC-2021-06-23-00006 - AR VALANT AUTORISATION TACITE D EXPLOITER AU GAEC CHAUDEY à La Villeneuve et Vellefrie (1 page) Page 23

BFC-2021-07-05-00004 - AR VALANT AUTORISATION TACITE D EXPLOITER au GAEC DE L HOURIE à Vitrey sur Mance, Ouge et Chauvirey le Chatel (2 pages) Page 25

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2021-08-02-00004 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DELORME-CHATELVILAIN à Champlecly (1 page) Page 28

BFC-2021-07-23-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Antoine DESGRANGES à Tancon (2 pages) Page 30

BFC-2021-08-06-00008 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Fabien RENAUD à Le Rousset-Marizy (1 page) Page 33

BFC-2021-06-11-00003 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Maryse PERNIN à Sainte-Croix-en-Bresse (1 page) Page 35

BFC-2021-06-03-00022 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA FAYETTE à Marly-sous-Issy (1 page) Page 37

BFC-2021-07-29-00005 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DU BOIS DE BOULAY à Chiddes (1 page) Page 39

BFC-2021-11-03-00013 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Mael BASDEVANT à Sainte-Cécile, relatif à une installation sur les communes de Mazille et Sainte-Cécile, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 41
BFC-2021-11-03-00014 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Pierre VAN OOST à Cenges, relatif à une installation sur la commune de Saint-Amour-Bellevue, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 43
BFC-2021-11-03-00011 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Louise PANAY à Fuissé, relatif à une installation sur les communes de Fuissé et Milly-Lamartine , non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 45
BFC-2021-11-03-00012 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Marie-Reine MORIZOT à Saint-Hilaire-en-Morvan, relatif à une installation sur la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 47

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2021-11-23-00001

Arrêté ARSBFC DCPT-2021-011-CTS58 modifiant
la liste des membres du conseil territorial de
santé de la Nièvre en date du 23 novembre 2021

**Arrêté n° ARSBFC/DCPT/2021-11
modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé de la Nièvre
en date du 23 novembre 2021**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R1434-33 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

Vu la loi d'organisation et de transformation du système de santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L 1434-10 du Code de la Santé Publique ;

Vu le décret en date du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Pierre PRIBILE, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/001 du 27 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Bourgogne France Comté

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2016-005 du 23 décembre 2016 fixant la liste des membres du conseil territorial de santé de la Nièvre

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2020-05 du 02 octobre 2020 modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé de la Nièvre

Considérant les propositions de désignation faites par les différents organismes et instances représentatifs des différents collèges, en application des dispositions de l'article R1434-33

Considérant les réponses reçues dans le cadre de l'appel à candidature organisé par l'ARS Bourgogne Franche Comté, publié en février 2019 sur le site internet de l'agence, en application des dispositions de l'article R1434-33

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil territorial de santé du département de la Nièvre comprend 50 membres répartis en quatre collèges ainsi que deux personnes qualifiées et les parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné.

Article 2 : L'article 2 est complété comme suit :

1° - collège des professionnels et offreurs des services de santé (vingt-huit membres)

a) Six représentants des établissements de santé

- **Trois** représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : M. Jean-François SEGOVIA, FHF, directeur du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Arnaud GOGUILLOT, FHP, Polyclinique du Val de Loire

Suppléance : Mme Frédérique BORDET, FHP, centre de rééducation fonctionnelle Le Pasori

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, désignés sur proposition de la fédération qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : Docteur Marouan TECHE, FHF, centre hospitalier Decize

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Cinq** représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L 312-1 et à l'article L 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnels âgés et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociale

Titulaire : Mme Sabine CONFORTI, FEHAP, directrice - foyer Les Marizys – La Machine

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Alain SCHUELLER, URIOPSS, Directeur de l'APIRJSO La Couronnerie « FOYER PETIT PIERRE » ,

Suppléance : Mme Camille BOONE, URIOPSS, Directrice de la Maison de Retraite EHPAD COSAC

Titulaire : Mme Priscille SAGE, Directrice Déléguée Site Clamecy

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Christiane BOUCHER, ANPAA

Suppléance : Docteur Françoise CUSIN, ANPAA

Titulaire : M. Serge JENTZER, NEXEM, directeur général ADSEAN

Suppléance : M. Patrick LAPOSTOLLE, NEXEM, Directeur APIAS

- c) **Trois** représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux

- **Trois** médecins libéraux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaire : Docteur Patrick BOUILLLOT
 Suppléance : *en cours de désignation*
 Titulaire : Docteur Xavier BUCHHOLTZ
 Suppléance : *en cours de désignation*
 Titulaire : Docteur David TAUPENOT
 Suppléance : *en cours de désignation*

- **Trois** représentants des autres professions de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaire : Mme Carole PACAUD URPS Orthophonistes
 Suppléance : M. Sébastien CIUDAD, URPS Infirmiers
 Titulaire : M. Frédéric MARESCHAL, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
 Suppléance : *en cours de désignation*
 Titulaire : Mme Marie BONGARD, URPS Pharmaciens
 Suppléance : M. Pierre-Olivier THEURIOT, URPS Pharmaciens

- e) **Un** représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de santé, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*
 Suppléance : *en cours de désignation*

- f) **Cinq** représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

« des centres de santé, maisons de santé et réseaux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition des organisations qui les représentent »
 « des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires »
 « des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé »

Titulaire : M. David BONGARD, FEMAGISB, IDE MSP de Fours
 Suppléance : Docteur Yannick BLEY, FEMAGISB, MSP des Vaux d'Yonne de Clamecy
 Titulaire : Docteur Michel SERIN, FEMAGISB, MSP Amandinoise de St-Amand-en-Puisaye
 Suppléance : M. Patrick VILAIN, FEMAGISB, IDE MSP de Château-Chinon
 Titulaire : Mme Emilie GUIBERT – CNSP Emeraude 58
 Suppléance : M. Alain VERNET – CNSP Emeraude 58
 Titulaire : Docteur Ardina DESPLAN, RESEDIA
 Suppléance : Mme Marie FAUTRIER, GISAPBN
 Titulaire : *en cours de désignation*
 Suppléance : *en cours de désignation*

- g) **Un** représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la FNEHAD

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : Mme Martine PICHET, FEDOSAD

- h) **Un** représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre ou, le cas échéant, sur proposition conjointe des présidents des conseils régionaux de l'ordre du ressort de l'agence régionale de santé

Titulaire : Docteur Dominique HERMAN

Suppléance : *en cours de désignation*

2° - collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (dix membres)

- a) **Six** représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Mme Martine WESOLEK, UDAF

Suppléance : Mme Françoise ALEXANDER, UDAF

Titulaire : M. Jean-Claude COSTA, AFD 58

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Brigitte MAY, ARAASS Bourgogne-Franche-Comté, fibromyalgie ACF, AFD 58

Suppléance : Mme Aline DOURDAINE, APF France handicap 58

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Marie BERTIN, ARUCAH

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Annick LOYE, UNAFAM 58

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Quatre** représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire : M. André LARGE, Mutualité Française Bourguignonne

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : M. Nicolas CHAVANCE, Unité Territoriale des Retraites CFDT

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Mme Laurence PAUCHARD, Unité Territoriale des Retraites CFDT

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

3° - collège des collectivités territoriales ou leurs groupements (sept membres)

- a) **Un** conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Un** représentant du conseil départemental désigné par l'Assemblée des départements de France

Titulaire : Monsieur le Président du CD ou son représentant

Suppléance : *en cours de désignation*

- c) **Un** représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile désigné par le président du conseil départemental

Titulaire : Mme Michèle DARDANT, PMI – CD 58

Suppléance : Mme Justine GUYOT – CD 58

- d) **Deux** représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1, L 5213-1, L 5217-1 ou L 2519-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire du CTS de la Nièvre, désignés par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : M. Jean-Charles ROCHARD, Président de la Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- e) **Deux** représentants des communes, désignés par l'Association des maires de France

Titulaire : M. Daniel GILLONNIER, maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Suppléance : M. Jean-Louis GUTIERREZ, maire de Magny-Cours

Titulaire : Mme Chantal-Marie MALUS, maire de Château-Chinon-Ville

Suppléance : Mme Nathalie LIEBARD, maire de Saint-Andelain

4° - collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (trois membres)

- a) **Un** représentant de l'Etat désigné par le préfet de la Nièvre

Titulaire : Mme Blandine GEORJON, secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Deux** représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de sécurité sociale du ressort du conseil

Titulaire : M. François VAILLANT, administrateur MSA Bourgogne

Suppléance : M. Jean Louis SIMON, administrateur MSA Bourgogne

Titulaire : Mme Nathalie MARTIN, directrice CPAM de la Nièvre

Suppléance : *en cours de désignation*

5° deux personnalités qualifiées

- M. Jacques LEJOT, Fédération Nationale de la Mutualité Française

- M. le représentant de l'IA-DASEN

6° Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

- M. Patrice PERROT, Député de la Nièvre
- Mme Perrine GOULET, Députée de la Nièvre
- Mme Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre
- M. Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé de la Nièvre est de cinq ans, renouvelable une fois, à compter de la date de l'arrêté initial de composition.

Article 4 : La direction du cabinet, du pilotage et des territoires et le délégué départemental de l'agence régionale de santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, en formulant

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche Comté ;

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dijon, le 23 NOV. 2021
Le Directeur Général,



Pierre PRIBILE

Direction départementale des territoires de la
Haute-Saône

BFC-2021-07-02-00008

AR VALANT AUTORISATION D EXPLOITER AU
GAEC DE LA VALLEE DE LA MOUTONNIERE à
Aisey et Richecourt, Blondefontaine, Ormoy et
Villars le Pautel



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service économie
et politique agricoles

Référence : SD / MB
Affaire suivie par : Muriel BAUDIER
Tél : 03 63 37 92 33
Mèl : muriel.baudier@haute-saone.gouv.fr

GAEC DE LA VALLE DE LA
MOUTONNIERE
Messieurs MERCIER Lionel et Charles
14 voie d'Aisey
70500 VILLARS LE PAUTEL

Vesoul, le 02/07/2021

Messieurs les gérants,

J'accuse réception au **24/06/2021** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Agrandissement sur 196 ha 46 a 58 ca, sur les communes de Aisey et Richecourt, Blondfontaine, Ormoys et Villars le Pautel : détail en annexe

Votre dossier a été déposé le 24/06/2021 et porte le numéro d'enregistrement **2021-088**.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande. Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du 24/10/2021

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Cellule Installation et Modernisation

Stéphane CHEVRIER

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
70014 Vesoul Cedex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Commune	référence cadastrale	surface en HA	propriétaire
AISEY ET RICHECOURT	ZB 0019	1,9449	JACQUOT Monique – 3 chemin de la quincenne – 70500 AISEY ET RICHECOURT
BLONDEFONTAINE	ZC0027-ZD0017-ZD0015	12,7720	INDIVISION NOBLOT - Christianne NOBLOT – 4 rue des casernes – 70100 GRAY
VILLARS LE PAUTEL	ZK 0014 – ZK 0022	3,7293	FARON Bernard – 70500 JUSSEY
AISEY ET RICHECOURT	ZH 0005	0,2600	MERCIER Charles – 2 rue de la bazeuille – 70500 AISEY ET RICHECOURT
AISEY ET RICHECOURT	ZH 0010	0,5130	
AISEY ET RICHECOURT	ZH 0011	1,6970	
AISEY ET RICHECOURT	ZH 0047	6,0040	SIRGUEH Raymond – 70500 DEMANGEVELLE
	ZH 0048		
	ZH0048		
	ZC 0116		
	ZK 013		
VILLARS LE PAUTEL	ZC 0051	0,7284	LACOMBE Patrick -5 rue victor Lagrange – 69007 LYON
	ZC 0034	3,6750	
VILLARS LE PAUTEL	ZL 0005	9,8902	TOPORENKO Gilles – 70500 VILLARS LE PAUTEL
ORMOY	B0467-A0644-A0645-A0646-A0649-A0658-C1315-C1350-C1356-C1357-C1358-C1364-C1368-C1435-C1436-C1476-C1475-C1477-C1781	6,6220	GALLAUZIAUX Micheline- 70500 ORMOY
ORMOY	A0387-B1141-A0461-A0462	1,1759	RAISON François – 12 route de magny – 70210 SAPONCCOURT
ORMOY	B1034-B1131-B1133-B1135-B1137-C1312-C1315-C1365-C1375-A0225-B0425-A0223-A0227-A0229-A0230-A0236-A0485-A0659-A0660-A0766-B0343-B0401-B0419-B0420-B0422-B0426-B0428-B0429-B0430-B0431-B0432-B0433-B0434-B0469-A0237-A0238-A0555-A0556-A0346-B0348-B0349-B0350-B0351-B0363-B0364-B0365-B0366-B0366-B0373-B0488-B0490-B0491-B0493-B0494-C1344-B1033-B1149	17,2369	GALLAUZIAUX Régine - 70500 ORMOY
AISEY ET RICHECOURT	ZD0025	0,7861	GAEC DU BOIS DE FEE – 70500 AISEY ET RICHECOURT

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
700014 Vesoul Cédex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

ORMOY	A 0465	0,860	SYLVESTRE Jeanne - 2 rue aux pêcheur - 70500 ORMOY
	A 0466	0,670	
AISEY ET RICHECOURT	ZH 0016	1,435	VERNIER Gabriel - 70500 ORMOY
	ZH 0016	0,2659	
ORMOY	A 0466	0,140	
ORMOY	A0059	0,1765	VINCENNOT François - 25 rue antoine lumière - 70500 ORMOY
	C1368	0,3660	
	C1389	0,4668	
ORMOY	A0389-A0491-B0245-B0388- B0393-B0394-B0399-B0963- B0984-B1058-B1059-B1171- C0579-C0580-C0581-C1329- C1331-C1342-C1343-C1352- C1359-	4,5591	VERNIER Robert - 70500 ORMOY
AISEY ET RICHECOURT	ZH0013	0,2313	VERNIER Robert - 70500 ORMOY
ORMOY	C0232-A0474-B0421-B0423- B0449-C1356-C1347-C1348	1,9955	MERCIER Philippe -70500 AISEY ET RICHECOURT
AISEY ET RICHECOURT	ZB018-ZH0009	1,1177	ASSOCIATIO FONCIERE -70500 AISEY ET RICHECOURT
AISEY ET RICHECOURT	ZD0027	0,1480	MERCIER Lionel- 14 voie d aisey -70500 VILLARS LE PAUTEL
AISEY ET RICHECOURT	ZE0011-C0056	1,4242	MAIRIE D AISEY ET RICHECOURT - 70500 AISEY ET RICHECOURT
VILLARS LE PAUTEL	ZI0022	0,2648	MAIRIE DE VILLARS LE PAUTEL -70500
ORMOY	B0015-B0018-C1610-C1611- C1615-	1,7509	ROY Claude - 38 rue antoine lumière - 70500 ORMOY
ORMOY	B0961-B0962-C1318	0,4701	SARRAZIN Marie madeleine - 14 grande rue grand fontaine- 70210 POLAINCOURT
ORMOY	A0490-A0427	0,4783	LEVERT Marie Françoise - 20 rue antoine lumière - 70500 ORMOY

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés - CS 50389
70014 Vesoul Cedex
Tél : 03 63 37 92 00 - mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

AISEY ET RICHECOURT	ZH0007	2,5591	HUMBLOT Marie-Thérèse – 20 grande rue-70500 BETAUCOURT
VILLARS LE PAUTEL	ZA0009	3,2329	
	ZA0009	1,8184	
	ZA0027	0,4947	
	ZA0027	0,2473	
	ZK0008	2,3660	
	ZK0009	1,8020	
ZK0056	0,8011		
VILLARS LE PAUTEL	ZC0096	5,2516	SUCCESSION MAURICE – 7 rue de l'église – 70500 VILLARS LE PAUTEL
AISEY ET RICHECOURT	ZH0008-ZK0007	7,5208	MICHENON Jean Jacques – 14 rue de dijon – 70500 VILLARS LE PAUTEL
VILLARS LE PAUTEL	ZA0010	4,7098	SIRGUEH Daniel – 8 rue de république – 70500 DEMANGEVELLE
VILLARS LE PAUTEL	ZA0008	5,1966	GREUILLET Agnès – rue des artisans – 16250 MANCLARS
CONVELLE	ZH0086	2,0270	GREUILLET Gérard -62 rue jean boge – 70170 PORT / SACNE
	ZH0057	0,9040	
VILLARS LE PAUTEL	ZI002	0,3360	
	ZI003	0,4615	
	ZI005	0,8888	
VILLARS LE PAUTEL	ZC0117	1,8086	
	ZK0006	1,0000	
	ZK0006	4,5000	
	ZK0006	4,7148	
BLONDEFONTAINE	ZC0031	0,7240	CORNEVAUX Jeanne – 10 rue de la saule – 70500 BLONDEFONTAINE
	ZC0032	3,5540	
AISEY ET RICHECOURT	ZD013	0,5867	VITEAUX Béatrice – 70500 AUGICOURT
ORMOY	80119	0,2510	Madame POUCHIN – 7 rue de la duremarne – 70210 SAPONCOURT
	80120	0,6040	
	80121	0,1490	
	80122	0,3060	
	80227	0,3955	
	80228	1,1520	
	80233	0,3988	
	81056	0,1770	
VILLARS LE PAUTEL	ZK0001	5,8487	MERCIER Fabrice – 70500 AISEY ET RICHECOURT

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
700014 Vesoul Cédex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

VILLARS LE PAUTEL	E0610	0,520	AUBERTIN Arlette - 2 rue Mongenet - 70500 VILLARS DE PAUTEL	
	E0606	0,2843		
	E0617	0,1298		
	ZD0063	0,0921		
	ZI0014	0,5696		
	ZI0014	1,2252		
	ZI0014	2,1124		
	ZI0015	0,3403		
	ZI0015	0,6490		
	ZI0016	0,3024		
	E0546	0,2116		
	E0607	0,0382		
	E0609	0,3509		
	E0615	1,0241		
	ZD0007	2,4638		
	ZD0062	0,3333		
AISEY ET RICHECOURT	ZD14	6,9279		GFR DU MARCHIT - 2 la bazeville - 70500 AISEY ET RICHECOURT
	ZD19	4,7021		
	ZD28	15,9175		
	ZH15	0,9118		
VILLARS LE PAUTEL	ZL6	6,2000		
	ZL7	3,8925		

196,4655

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
 24, boulevard des Alliés - CS 50389
 70014 Vesoul Cedex
 Tél : 03 63 37 92 00 - mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
 Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
700014 Vesoul Cédex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

2/2

Direction départementale des territoires de la
Haute-Saône

BFC-2021-06-22-00008

AR VALANT AUTORISATION TACITE D
EXPLOITER AU GAEC DE LA MONTOLLE à Percey
le Grand

Direction départementale
des territoires

Service économie
et politique agricoles

Référence SC / SVA
Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG
Tél : 03 63 37 92 31
Mél : sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

**GAEC DE LA MONTOLLE
CHALLAND Eric
21 rue de la Montolle
21260 SACQUENAY**

Vesoul, le 22/06/2021

Monsieur,

J'accuse réception au **21 juin 2021** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Agrandissement de Oha 14a 40ca sur la commune de Percy le Grand :

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
PERCEY LE GRAND	ZL 05	0,1440	ALTERIET Patrick 4 rue sous tannerie 70600 PERCEY LE GRAND
		0,1440	

Votre dossier a été réceptionné le 16 juin 2021 et porte le numéro d'enregistrement **2021-082**.
La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.
Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du **21 octobre 2021**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Cellule Installation et Modernisation


Stéphane CHEVRIER

Direction départementale des territoires de la
Haute-Saône

BFC-2021-07-07-00008

AR VALANT AUTORISATION TACITE D
EXPLOITER à l'EARL A 269 à BROYE AUBIGNEY
MONTSEUGNY



Direction départementale
des territoires

Service économie
et politique agricoles

Référence SC / SVA
Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG
Tél : 03 63 37 92 31
Mél : sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

EARL A 269
DESNOUES Yannick
15 rue du Baron Percy
70140 MONTAGNEY

Vesoul, le 07/07/2021

Monsieur,

J'accuse réception au **7 juillet 2021** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Aggrandissement de 60ha 53a 79ca sur la commune de Broye Aubigny Montseugny :

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	A1685	6,0000	Ministère de la Défense Service des bases aériennes BA 102 LONGVIC 21000 DIJON
	A105	0,7525	
	A1683	1,0000	
	A1317	8,9500	
	A1389	1,0710	
	A1388	2,3210	
	A1385	3,5462	
	A1384	1,0322	
	A1383	1,1661	
	A1453	2,4660	
	A1458	2,8699	
	A1337	1,5685	
	A1648	23,1445	
	B200	4,6500	
		60,5379	

Votre dossier a été réceptionné le 9 avril 2021 et porte le numéro d'enregistrement **2021-052**.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande.

Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
70014 Vesoul Cedex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du **7 novembre 2021**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Cellule Installation et Modernisation



Stéphane CHEVRIER

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
700014 Vesoul Cédex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

2/2

Direction départementale des territoires de la
Haute-Saône

BFC-2021-06-23-00006

AR VALANT AUTORISATION TACITE D
EXPLOITER AU GAEC CHAUDEY à La Villeneuve
et Vellefrie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service économie
et politique agricoles

Référence : SD / MB
Affaire suivie par : Muriel BAUDIER
Tél : 03 63 37 92 33
Mèl : muriel.baudier@haute-saone.gouv.fr

GAEC CHAUDEY
CHAUDEY Rémi
2 rue du moulin
70000 COLOMBIER

Vesoul, le 23/06/2021

Monsieur,

J'accuse réception au **23/06/2021** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Aggrandissement avec installation d'un nouvel associé sur 10 ha 04 a 50 ca, sur les communes de La Villeneuve et Vellefrie

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
LA VILLENEUVE	ZN12	2,7680	LACROIX Louis – Bellenoye-70270 LA VILLÉNEUVE
VELLEFRIE	ZE68	3,4670	
	ZE72	3,8100	

10,0450

Votre dossier a été déposé le 23/06/2021 et porte le numéro d'enregistrement **2021-085**.

La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande. Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du 23/10/2021

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Cellule Installation et Modernisation


Stéphane CHEVRIER

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
70014 Vesoul Cedex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Direction départementale des territoires de la
Haute-Saône

BFC-2021-07-05-00004

AR VALANT AUTORISATION TACITE D
EXPLOITER au GAEC DE L HOURIE à Vitrey sur
Mance, Ouge et Chauvirey le Chatel

Direction départementale
des territoires

Service économie
et politique agricoles

Référence SC / SVA
Affaire suivie par Sébastien VON-ARBOURG
Tél : 03 63 37 92 31
Mél : sebastien.von-arbourg@haute-saone.gouv.fr

**GAEC DE L'HOURLIE
COURTEJOIE Jordan
2 ferme de l'hourie
70120 LA QUARTE**

Vesoul, le 05/07/2021

Monsieur,

J'accuse réception au **22 juin 2021** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposée au titre des articles L. 331-1 à L 331-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) concernant l'opération suivante :

Agrandissement par réunion de deux exploitations de 128ha 39a 87ca sur les communes de Vitrey sur Mance, Ouge et Chauvirey le Chatel selon le détail en annexe.

Votre dossier a été réceptionné le 22 juin 2021 et porte le numéro d'enregistrement **2021-084**. La date d'accusé réception constitue donc le départ du délai de quatre mois dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande. Ce délai est susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R 331-6 du CRPM.

A défaut de notification de décision d'autorisation expresse ou de prolongation du délai, la présente demande d'autorisation préalable d'exploiter sera réputée acceptée à la date du **22 octobre 2021**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Cellule Installation et Modernisation


Stéphane CHEVRIER

Commune	référence cadastrale	surface en ha	propriétaire
VITREY SUR MANCE	C0001	18,0140	BARMOY Michel rue du Progrès 70500 VITREY SUR MANCE
	C0002	2,1434	
	ZN0004	2,0091	CARBILLET Huguette rue des Chavannes 70500 OUGE
OUGE	ZC0032	4,6735	
CHAUVIREY LE CHATEL	ZC0053	1,8876	TRASSE Catherine 4 chemin de la prairie 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
	ZC0009	8,2486	
	ZC0051	4,0450	
	ZC0052	2,0333	
	ZC0054	2,4601	
	ZD0023	14,5373	
	ZE0032	1,8916	CHEVILLEY Bruno Moulin de Maublanc 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
	ZE0006	0,9571	GAILLOT Solange 11 rue des Boeufs 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
	ZA0023	6,1636	LINOTTE Germaine rue Emard 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
VITREY SUR MANCE	ZM0016	0,1751	GORIOT Michel rue Angèle Kiche 70500 VITREY SUR MANCE
	ZM0017	2,4381	
	ZM0031	6,0719	
	ZM0030	1,2551	LAMBERT Yolande 5 chemin de la prairie 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
	ZC0011	3,9700	Indivision GORIOT Thomas et Maxime 70500 VITREY SUR MANCE
CHAUVIREY LE CHATEL	ZE0003	2,5452	CHEVILLEY Michel 3 rue du Cornot 70500 CHAUVIREY LE CHATEL
	ZA0029	13,4983	
	ZA0022	8,3889	
	B0170	0,0925	
	B0969	0,0622	
	ZD0006	2,7430	
	ZE0001	11,1873	
	ZE0008	2,4610	
	ZE0048	3,4969	
	ZE0050	0,4441	
	B0169	0,2333	
	ZE0002	0,2680	
	B0980	0,0036	

128,3987

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône
24, boulevard des Alliés – CS 50389
700014 Vesoul Cédex
Tél : 03 63 37 92 00 – mèl : ddt@haute-saone.gouv.fr
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-08-02-00004

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL
DELORME-CHATELVILAIN à Champigny



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DELORME-CHATELVILAIN
Chatelvilain
71120 Champlecly

Mâcon, le 2 août 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021315

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17 juillet 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 86,66 ha situés sur la commune de **CHAMPLECY** (B77, B78, B79, B80, B84, B118, B232, B234, B236, B237, B238, B239, D77, D79, D83, D84, D91, D93, D192, D193, D194, D195, E147, E148, E149, E151, E152, ZC15, ZC16), exploités par Monsieur DUMONT Jacques-Pierre.

Votre dossier a été enregistré complet au 17 juillet 2021 sous le n° 2021315.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 17 novembre 2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie agricole



Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-07-23-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Antoine
DESGRANGES à Tancon



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur DESGRANGES Antoine
Janvier
71740 Tancon

Mâcon, le 23 juillet 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021299

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 8 juillet 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 116,46 ha situés sur les communes de :

- **CHASSIGNY-SOUS-DUN** C70, C71, C73, C74, C75, C447, C500, C501, C502, C503, C531, C532, C541, C542, C543, C545,
- **CHAUFFAILLES** A1, A3, A4, A8, A9, A10, A11, A13, A19, A21, A22, A23, A24, A26, A27, A28, A31, A32, A33, A34, A38, A40, A60, A61, A68, A82, A83, A84, A85, A86, A87, A88, A90, A91, A104, A105, A106, A111, A118, A120, A121, A123, A139, A142, A177, A178, A181, A184, A185, A186, A218, A219, A220, A223, A224, A227, A228, A229, A249, A250, A283, A284, A319, A325, A398, A413, A439, A440, A452, A454, A459, A462, A464, A465, A466, A467, A468, A469, A473, A477, A478, A479, A480, A490, A491, A492, A493, A494, A496, A497, A498, A499, A503, A524, A558, A572, A579, A580, A668, A676, A683, A720, A761, A762, A763, A764, A765, A771, A803, A820, A828, A835, A836, AC190, AC191, AC193,
- **COUBLANC** AI13, AO110, AO133, AO134,
- **SAINT-IGNY-DE-ROCHE** A24, A25, A97, A98, A99, A100, A102, A109, A110, A122, A123, A124, A125, A129, A130, A132, A133, A487, A527, A528, A529, A774, A821, A922, A1037,
- **TANCON** A193, A194, A195, A443, A452, A454, A455, A471, A472, A473, A612, A613, A646, A648, B126,

exploités par Monsieur BERTHELIER Michel.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 juillet 2021 sous le n° 2021299.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **16 novembre 2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole



Laurent Charasse

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-08-06-00008

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Fabien RENAUD
à Le Rousset-Marizy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur RENAUD Fabien
Le Bourg Marizy
71220 Le Rousset-Marizy

Mâcon, le 6 août 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021316

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19 juillet 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 81,60 ha situés sur les communes de :

- **BALLORE** : B45, B46, B152,
 - **LA GUICHE** : BC11, BC12, BC13, BC43, BC44,
 - **LE ROUSSET-MARIZY** : E5, E6, E7, E12, E13, E14, E16, E17, E18, E23, E58, E61, E62, E70, E82, E85, E86, E87, E88, E89, E90, E91, E94, E95, E96, E98, E99, E101, E108, E109, E110, E129, E130, E132, E133, E136, E137, E138, E139, E140, E141, E154, E155, E156, E158, E172, E175, E197, E198, E203, E204, E205, E206, E207, E208, E209, E210, E211, E212, E213, E216, E217, E218, E229, E230, E231, E232, E233, E234, E235, E258, E300, E301, E302, E303, E307, E311,
 - **VENDENESSE-LES-CHAROLLES** : H41,
- exploités par Monsieur RENAUD Fabien.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 juillet 2021 sous le n° 2021316.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **19 novembre 2021**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

l'adjoint au chef du service Économie agricole

Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-06-11-00003

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de Mme Maryse
PERNIN à Sainte-Croix-en-Bresse



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

Madame PERNIN Maryse
675 route de Courfoulot
71470 Ste-Croix-en-Bresse

Mâcon, le 11 juin 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021243

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17 mai 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 12,16 ha situés sur la commune de **BEAUREPAIRE-EN-BRESSE** (ZK3, ZK4, ZK53), exploités par Monsieur MAUJEAN Thierry.

Votre dossier a été enregistré complet au 17 mai 2021 sous le n° 2021243.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **17 septembre 2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole

Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-06-03-00022

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA
FAYETTE à Marly-sous-Issy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

GAEC de La Fayette
La Fayette – 6 route de St Loup
71760 MARLY-SOUS-ISSY

Mâcon, le 3 juin 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021159

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19 mai 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,26 ha situés sur la commune de **MARLY-SOUS-ISSY (F26)**, exploités par l'EARL de Perrigny.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 mai 2021 sous le n° 2021159.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **19 septembre 2021**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-07-29-00005

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DU BOIS DE
BOULAY à Chiddes



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 67
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires**

GAEC DU BOIS DE BOULAY
Le Verne aux Chats
71220 Chiddes

Mâcon, le 29 juillet 2021

Objet : Accusé de réception de dossier complet - Dossier n° 2021313

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 16 juillet 2021 une demande d'autorisation d'exploiter de 2,63 ha situés sur la commune de **SIVIGNON** (D30, D44, D45, D46, D55, D56), exploités par Madame DESBOIS Nicole.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 juillet 2021 sous le n° 2021313.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 16 novembre 2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

le chef du service Économie agricole


Laurent Charasse

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-11-03-00013

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Mael BASDEVANT à Sainte-Cécile, relatif à
une installation sur les communes de Mazille et
Sainte-Cécile, non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures

Service régional de l'économie agricole
Affaire suivie par : Sandra SAINT PICQ LAVAL
Tél : 03.80.39.30.31
mél : sandra.saint-picq-laval@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 03/11/2021

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation sur les communes de :

- **MAZILLE (71250)**, portant sur les parcelles référencées : C260, D205,
- **SAINTE-CECILE (71250)** portant sur les parcelles référencées : D204, D216, D224, D225, D238, D240, D241, D242, D243, D255, D256, D258, D341.

d'une superficie totale de 12,44 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 1^{er} octobre 2021 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2021394**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt


Anne Bronner

Monsieur BASDEVANT Mael
Les Belouzards
71250 Sainte-Cécile

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-11-03-00014

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Pierre VAN OOST à Cenves, relatif à une
installation sur la commune de
Saint-Amour-Bellevue, non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole
Affaire suivie par : Sandra SAINT PICQ LAVAL
Tél : 03.80.39.30.31
mél : sandra.saint-picq-aval@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 03/11/2021

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE (71570), portant sur les parcelles référencées : A317, A318, A431 d'une superficie totale de 1,33 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 14 septembre 2021 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2021405.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt

Anne Bronner

Monsieur VAN OOST Pierre
20 La Grange du Bois Sud
69840 Cenves

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site Internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-11-03-00011

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Louise PANAY à Fuissé, relatif à une
installation sur les communes de Fuissé et
Milly-Lamartine , non soumis à autorisation
préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Dijon, le 03/11/2021

Service régional de l'économie agricole
Affaire suivie par : Sandra SAINT PICQ LAVAL
Tél : 03.80.39.30.31
mél : sandra.saint-picq-laval@agriculture.gouv.fr

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation sur les communes de :

- **FUISSÉ (71960)**, portant sur les parcelles référencées : A23, A67, A79, A238, A524, A842, A878, A987, A1183, B400, B633, B1048, B1051, B1056, OB1162, OB1170, OB1279,

- **MILLY LAMARTINE (71960)** portant sur les parcelles référencées : ZA49, ZA50, ZA277, ZA278, ZA355, ZB14.

d'une superficie totale de 5,70 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 29 juillet 2021 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2021385**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt*



Anne Bronner

Madame Louise PANAY
412 rue du Plan
71960 Fulssé

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site Internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2021-11-03-00012

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Marie-Reine MORIZOT à
Saint-Hilaire-en-Morvan, relatif à une installation
sur la commune de Saint-Léger-sous-Beuvray,
non soumis à autorisation préalable d'exploiter
au titre de la réglementation relative au contrôle
des structures


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole
Affaire suivie par : Sandra SAINT PICQ LAVAL
Tél : 03.80.39.30.31
mél : sandra.saint-picq-laval@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 03/11/2021

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation :

* sur la commune de SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY (71990), portant sur la parcelle référencée :

AH87 d'une superficie totale de 0,35 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 28 septembre 2021 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2021390**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,
La Directrice Régionale Adjointe
de l'alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt


Anne Bronner

Madame MORIZOT Marie-Reine
La Fontaine des Gueux
58120 Saint-Hilaire-En-Morvan

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>